Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le 12/06/2026
ID : 087-218706505-20260602-D2026CCAS18M-DE

Délibération du Conseil d'Administration
du CCAS de FEYTIAT

L' An deux mil vingt six le 2 juin, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni à dix huit heures en session ordinaire à la Maison de la Famille et de la Petite Enfance de Feytiat, salle Pierre Doré, sous la Vice-Présidence de Madame Danielle BARRIERE.

Nombre de membres en exercice : 15
Date de convocation : 22 mai 2026

PRÉSENTS : D. BARRIÈRE - JF. BATIER - M. BOISSONNEAU - S. MOURET - JL. CHAUMON - C. GAUJARD - E. HELIER-TAUTER - L. FRION - D. NICOT (procuration à D.BARRIÈRE).

ABSENTS EXCUSÉS : M. TRICARD - J. MORIN (procuration D. NICOT) - JF. MELLIER - C. GOUDOUD (procuration JL. CHAUMON) - C. DEMATHIEU (procuration D. BARRIÈRE) - L. LAFAYE.

OBJET : AIDES EXCEPTIONNELLES

4 familles ont déposé un dossier de demande d'aide exceptionnelle.
Les dossiers ont été étudiés avec attention.

Après étude des **4** dossiers, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité :
- d'aider **4** familles pour un total de **763€.**

Les aides attribuées seront versées directement aux différents créanciers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré le 2 juin 2026

Pour le Président et par délégation de signature,

La Vice- Présidente du CCAS,

D. Barrière

Danielle BARRIERE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
FEYTIAT
87220

D2026CCAS18